

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **mardi 15 décembre 2015, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Raymond Brazeau

Les conseillers: Caroline Huot, Hugo Bondu, Larry Boismenu
Jacques de Foy, Stéphane Poirier.

Est absente la mairesse Danielle Ouimet.

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

317-12-2015

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
15 DÉCEMBRE 2015 - 19 HEURES**

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX):
 - 03.01 Séance ordinaire du 10 novembre 2015
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 04.01 Registre des comptes à payer au 30 novembre 2015
 - 04.02 Registre des comptes à payer au 15 décembre 2015
 - 04.03 Registre des salaires du 01/11//2015 au 28/11/2015
 - 04.04 Rapport de la secrétaire-trésorière - délégation de compétence
 - 04.05 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 04.06 Calendrier - Séance du conseil 2016
 - 04.07 Paiement des comptes à payer 2015
 - 04.08 Adoption du budget 2016 – 22 décembre 2015 – 19 h
 - 04.09 Union des municipalités du Québec - Renouvellement adhésion 2015
 - 04.10 Extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil
 - 04.11 Liste des personnes endettées envers la municipalité
 - 04.12 Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger – demande d'aide financière Programme PAIR

- 04.13 Offres de services de cabinets d'avocats
- 04.14 Commission scolaire Pierre-Neveu – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017
- 05. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 06. TRANSPORT
 - 06.01 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – Adhésion 2016 – inspecteur municipal
 - 06.02 Offre de services N. Sigouin Infra-conseils – étude de faisabilité chemin Dumouchel
 - 06.03 Offre de services N. Sigouin Infra-conseils – Réfection pavage sur le chemin Léonard
 - 06.04 Demande de remboursement – Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal
 - 06.05 Ministère des Transports du Québec - Modification au circuit de déneigement Route 311
- 07. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 07.01 Informations du représentant à la RIDL
 - 07.02 Assemblée de consultation publique – Projet du plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020 des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut
- 08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 08.01 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec – Adhésion 2016 – inspecteur en bâtiment et en environnement
 - 08.02 Demande de dérogation mineure DPDR150158 – 494, chemin Léonard
 - 08.03 Comité consultatif d'urbanisme – Dépenses prévues et autorisées – 30 novembre 2015
 - 08.04 Recommandation du Comité des Ressources humaines – inspecteur en bâtiment et environnement
 - 08.05 Accord au renouvellement de l'entente relative aux cours d'eau
- 09. LOISIRS
 - 09.01 Demande au ministère des Transports quant à l'entretien de l'infrastructure du parc linéaire «Le P'tit train du Nord»
 - 09.02 Statistiques 2015 – Lavage d'embarcations
 - 09.03 Statistiques 2015 – parc La Biche
 - 09.04 Statistiques 2015 – parc Le Petit Égaré
- 10. CULTURE
 - 10.01 Corporation Muni-Spec – Fiesta musicale 2016
 - 10.02 Fonds jeunesse CDJL (Claire Dionne et John Lavery)
- 11. LACS ET ENVIRONNEMENT
 - 11.01
- 12. AVIS DE MOTION
 - 12.01 Avis de motion - Règlement numéro 321-2015 décrétant les taux de taxes, les tarifications et les compensations pour l'exercice financier 2016

13. RÈGLEMENTS

- 14. VARIA
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE

318-12-2015

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2015

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2015.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

319-12-2015

Registre des comptes à payer au 30 novembre 2015

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 30 NOVEMBRE 2015			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
P1500633			210,00 \$
M1500634	À	M1500637	1 648,41 \$
P1500638			210,00 \$
M1500639	À	M1500640	3 403,80 \$
P1500641			210,00 \$
M1500642			328,02 \$
M1500643			217,26 \$
M1500644			886,79 \$
C1500645	À	C1500666	51 202,23 \$
L1500667	À	L1500674	12 771,31 \$
P1500675	À	P1500690	5 106,77 \$
TOTAL			76 194,59 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 décembre 2015

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

320-12-2015

Registre des comptes à payer au 15 décembre 2015

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu
appuyé par le conseiller Hugo Bondu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le
registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 15 DÉCEMBRE 2015			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
P1500691			210,00 \$
M1500692	À	M1500693	4 988,66 \$
P1500694			210,00 \$
M1500695	À	M1500699	10 785,72 \$
TOTAL			16 194,38 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 décembre 2015

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

321-12-2015

Registre des salaires pour la période du 1^{er} au 28 novembre 2015

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des
registres des chèques salaires pour la période du 1^{er} au 28 novembre 2015,
se totalisant 21 693,45\$. Chèques numéro : D1500390 à D1500417.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 décembre 2015

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

322-12-2015

Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale – délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière et directrice générale :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2015			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB1500182	À	ENB1500183	419,25 \$
ENB1500184			À VENIR
ENB1500185	À	ENB1500189	307,95 \$
ENB1500190			À VENIR
ENB1500190	À	ENB1500195	2 852,60 \$
TOTAL			3 579,80 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu’il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 décembre 2015

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

323-12-2015

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter, pour dépôt, la déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux : Danielle Ouimet, Caroline Huot, Hugo Bondu, Larry Boismenu, Jacques de Foy, Raymond Brazeau et Stéphane Poirier.

Que le relevé du secrétaire-trésorier identifiant les élus qui ont déposé leur déclaration d’intérêts pécuniaires soit envoyé au Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

ADOPTÉE

324-12-2015

Calendrier – Séance du conseil 2016

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le **calendrier de ses séances ordinaires** pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016. Ces séances se tiendront :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRE POUR L'ANNÉE 2016			
Endroit : Centre communautaire Gérald-Ouimet 15, rue Émard, Lac-du-Cerf			
JOUR	DATE	MOIS	HEURE
Mardi	19	janvier	19 h
Mardi	09	février	19 h
Mardi	15	mars	19 h
Mardi	12	avril	19 h
Mardi	10	mai	19 h
Mardi	14	juin	19 h
Mardi	12	juillet	19 h
Mardi	30	août	19 h
Mardi	13	septembre	19 h
Mardi	11	octobre	19 h
Mardi	15	novembre	19 h
Mardi	13	décembre	19 h

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

325-12-2015

Paiement des comptes à payer 2015

ATTENDU que la secrétaire-trésorière et directrice générale doit faire la fermeture des livres au 31 décembre 2015;

ATTENDU que les factures de la fin décembre 2015 devront de préférence être réglées en décembre 2015 afin de faciliter la fermeture;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à effectuer les transferts de fonds nécessaires ainsi que le paiement de tout compte à payer en 2015 et que cette liste de comptes soit présentée à la séance de janvier 2016 pour approbation.

ADOPTÉE

Adoption du Budget 2015– 22 décembre 2015

La séance extraordinaire relativement à l'adoption des prévisions budgétaires 2016 se tiendra le mardi 22 décembre 2015 à 19 heures. Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

326-12-2015

UMQ – Renouvellement de notre adhésion pour l'année 2016

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour une contribution pour l'année 2016 de 111,53 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 décembre 2015

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale.

327-12-2015

Extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil

CONSIDÉRANT que le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages (art. 6, al. 4 Loi sur l'éthique).

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que les dons, marques d'hospitalité et autres avantages qui doivent être déclarés sont ceux :

- qui ne sont pas de nature purement privée ou visés par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 (qui peuvent influencer l'indépendance de jugement de l'élu dans l'exercice de ses fonctions ou qui risquent de compromettre l'intégrité); et
- dont la valeur excède la valeur fixée au Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par la municipalité (laquelle ne peut excéder 200 \$) (art. 6, al. 2 Loi sur l'éthique).

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité (art. 6, al. 1, par. 4° Loi sur l'éthique).

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière et directrice générale affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de la dernière année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la déclaration de la secrétaire-trésorière et directrice générale en date du 15 décembre 2015.

ADOPTÉE

328-12-2015

Liste des personnes endettées envers la municipalité

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la liste des personnes endettées envers la municipalité en date du 15 décembre 2015 totalisant un solde à recevoir avec intérêts de 18 565,80 \$ (Courant et arrérages).

ADOPTÉE

329-12-2015

Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger – Programme PAIR

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger présente une demande d'aide financière pour le Programme PAIR;

CONSIDÉRANT que ce service est en fait des appels de surveillance quotidiens pour les personnes à domicile. L'appel logé peut s'enquérir de la santé de quelqu'un ou même lui rappeler de prendre son médicament;

CONSIDÉRANT que le service de surveillance est offert à la population de 60 ans et plus et le rappel médicament à toutes personnes ayant des besoins particuliers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le Centre d'action Léonie-Bélanger que la Municipalité de Lac-du-Cerf ne souscrira pas à leur demande d'aide financière.

ADOPTÉE

330-12-2015

Marceau Soucy Boudreau avocats - Offres de services 2016

CONSIDÉRANT que quatre firmes d'avocats ont présenté des offres de services professionnels en droit municipal à la municipalité pour l'année 2016 : Marceau Soucy Boudreau avocats, Dunton Rainville avocats, Municonseil avocats et Deveau avocats;

CONSIDÉRANT que la municipalité a présentement des dossiers en cours avec la firme Marceau Soucy Boudreau avocats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf retienne l'offre de services de la firme Marceau Soucy Boudreau avocats pour l'année 2016 (soit un an) au montant de 400,00 \$ plus les taxes applicables, payable en 2016.

Cette offre de service comprend :

1. Forfait téléphonique

Un service illimité de consultations téléphoniques pour toute personne de votre choix œuvrant au sein de votre organisation : *400 \$par année (plus taxes)*

2. Taux horaire

Pour tous les services juridiques en droit municipal et en droit du travail, incluant la négociation de conventions collectives, l'arbitrage de griefs, les dossiers portant sur les normes du travail et la CSST, et pour tous les dossiers de droit public et administratif : *Taux horaire maximum de 140 \$ (plus taxes et déboursés).*

3. Frais de déplacement, d'hébergement et d'interurbains
Aucuns frais de déplacement et d'hébergement ne sont facturés. Nous avons également un numéro sans frais.

4. Perception de taxes municipales :

Pour la perception de taxes municipales : *Honoraires de 9 % des montants perçus (plus taxes et déboursés).*

5. Durée:

La présente entente pour des honoraires professionnels et la perception de taxes municipales peut être convenue pour une durée d'une, deux, trois ou quatre années, à votre choix.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 décembre 2015

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale.

CSPN - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017

Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017 de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

Monsieur Stéphane Poirier quitte à 19 h 17 et il revient à 19 h 18.

TRANSPORT

331-12-2015

COMBEQ – Renouvellement d'adhésion 2016 - inspecteur municipal

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion 2016 de l'inspecteur municipal à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec d'une somme de 373,67 taxes incluses.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 décembre 2015

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale.

332-12-2015

N. Sigouin Infra-Conseils – Offre de services étude de faisabilité chemin Dumouchel

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

333-12-2015

N. Sigouin Infra-Conseils – Offre de services réfection pavage sur le chemin Léonard

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

334-12-2015

Demande de remboursement dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Nom de la municipalité : **Lac-du-Cerf**

Lieu des travaux : **chemin Saint-Louis**

Types de travaux admissibles : **remise en état de la structure, rechargement de concassé, profilage de fossés et installation de ponceaux**

Coût total des travaux : **47097,61 \$**
Montant de la subvention : **42 000,00 \$**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

« Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de **42 000,00 \$**, conformément aux exigences du ministère des Transports. »

« Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué. »

ADOPTÉE

335-12-2015

Ministère des Transports du Québec – Modification au circuit de déneigement Route 311

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec nous informe que le pont enjambant la rivière du Lièvre du côté de la municipalité de Lac-du-Cerf se verra bientôt réduire sa charge qui s'établira à 12t-18t-24t, faisant en sorte qu'il ne pourra plus être déneigé par un camion à trois essieux;

CONSIDÉRANT que le Ministère sollicite l'aide de la municipalité de Lac-du-Cerf afin que le déneigement de cette structure soit réalisé par un camion de déneigement et déglacage à 2 essieux;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la sécurité des opérations lors du déneigement et du déglçage, le Ministère croit qu'il est impératif que l'ensemble de la route 311, jusqu'à l'intersection avec la 309, soit réalisé par la municipalité de Lac-du-Cerf à l'aide du camion à deux essieux;

CONSIDÉRANT que le Ministère est conscient des répercussions que cette modification pourrait entraîner auprès des usagers de cette route et qu'il compte sur le support de la municipalité dans l'attente des travaux de réparation de la structure;

CONSIDÉRANT que le Ministère offre à la municipalité de Lac-du-Cerf le même montant que celui accordé à la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain pour cette section de route, soit 13 495,62\$ soit 6 136,36\$/km;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le Ministère des Transports que la Municipalité de Lac-du-Cerf accepte de déneiger et déglacer la section de la Route 311 située sur le territoire de Notre-Dame-de-Pontmain (limite du territoire de Lac-du-Cerf jusqu'à l'intersection de la Route 309) pour la saison hivernale 2015-2016, et ce, pour la somme de 13 495,62 \$ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse, madame Danielle Ouimet, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Jacinthe Valiquette, à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Information du représentant à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Monsieur Raymond Brazeau mentionne que nous devrions avoir les statistiques pour les bacs bruns au début de l'année 2016, que c'est une grosse adaptation, mais que ça va bien. Il ajoute qu'avant le printemps 2016, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre installera un conteneur pour les technologies de l'information et des communications (TIC).

Assemblée de consultation publique – Projet du plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020 des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT 2016-2020 DES MRC D'ANTOINE-LABELLE, DES LAURENTIDES ET DES PAYS-D'EN-HAUT.

AVIS est donné par les soussignés, Jackline Williams, directrice générale/secrtaire-trésorière de la MRC d'Antoine-Labelle, Nancy Pelletier, directrice générale/secrtaire-trésorière de la MRC des Laurentides et Yvan Genest, directeur général/secrtaire-trésorier de la MRC des Pays d'en Haut que trois assemblées de consultation publique sur le projet du plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020 des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut adopté en octobre 2015 conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendront comme suit :

	PREMIÈRE ASSEMBLÉE	DEUXIÈME ASSEMBLÉE	TROISIÈME ASSEMBLÉE
ASSEMBLÉES PUBLIQUES	Date : 19 janvier 2016 Heure : 19h Lieu : Hôtel de Ville de Mont-Tremblant Adresse : 1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1	Date : 26 janvier 2016 Heure : 19h Lieu : MRC d'Antoine-Labelle à Mont-Laurier, Édifice Émile-Lauzon Adresse : 425, rue du Pont, Mont-Laurier (Québec), J9L 2R6	Date : 16 février 2016 Heure : 19h Lieu : Hôtel de ville de Saint-Sauveur Adresse : 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunautaire et protection de l'environnement) et auront pour objet de fournir les informations nécessaires à la compréhension du Projet de plan de gestion des matières résiduelles, ainsi que de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet. Il est aussi possible et non obligatoire de faire parvenir avant la tenue d'une consultation, un document à l'adresse suivante : ridr6@bellnet.ca. Si toutefois, une personne veut consulter en version imprimée, veuillez contacter votre MRC ou régie et ces documents seront laissés pour consultation sur place seulement à l'hôtel de ville de la municipalité concernée.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020 des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, ainsi que le sommaire peuvent être consultés sur le site internet des MRC suivantes: www.mrc-antoine-labelle.qc.ca, www.mrc-laurentides.qc.ca, www.lespaysdenhaut.com, de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge: www.ridr.qc.ca ou de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre : www.ridl.ca.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, au 819-275-3205, poste 227, ou par courriel à l'adresse suivante : ridr6@bellnet.ca.

Donné à Rivière-Rouge, ce 3 décembre 2015.

Jackline Williams, directrice générale/secrétaire-trésorière de la MRC d'Antoine-Labelle,
Nancy Pelletier, directrice générale/ secrétaire-trésorière de la MRC des Laurentides,
Yvan Genest, directeur général/secrétaire-trésorier de la MRC des Pays d'en Haut.

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT 2016-2020 MRC D'ANTOINE-LABELLE, DES LAURENTIDES ET DES PAYS-D'EN-HAUT

DÉMARCHE CONJOINTE

Dès la première génération des PGMR en 2004, les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides avaient uni leurs efforts et travaillé de concert pour l'élaboration de leur PGMR respectif. Selon la Loi sur la qualité de l'Environnement, les PGMR doivent être révisés aux cinq ans. D'un commun accord, les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, qui regroupent 47 villes et municipalités, ont adopté un processus de concertation pour l'élaboration et l'adoption du projet de PGMR conjoint et se sont adjointes la collaboration des deux Régies, soit la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL), ainsi que la ville de Rivière-Rouge. La RIDR a reçu le mandat de l'élaboration du PGMR conjoint et s'est assurée que tous les secteurs concernés soient consultés au cours du processus.

Ces MRC ont donc adopté, à l'automne 2014, une résolution confirmant leur intention d'amorcer la révision de leur PGMR et enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR conjoint.

En octobre 2015, ces MRC ont adopté le projet de PGMR conjoint qui permet de dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre. Le PGMR conjoint doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel, secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI), ainsi que celui de la rénovation, construction et démolition (CRD). Il doit mener à la réalisation des objectifs identifiés par le gouvernement du Québec.

CONTENU

Le contenu du projet du PGMR conjoint respecte les éléments prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement et est cohérent avec les orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2011-2015. On retrouve à l'intérieur du document les points suivants :

- Une description du territoire d'application ;
- Une mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales (la répartition des responsabilités) ;
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations présentes sur le territoire ;
- Un recensement des installations de récupération, de valorisation et d'élimination ;
- Un inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC en 2013 : résidentiel, ICI et CRD ;
- Un énoncé des orientations et des objectifs, ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs ;
- Une proposition de mise en œuvre (mesures et actions) ;
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de réalisations ;
- Un système de surveillance et de suivi.

FAITS SAILLANTS DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT

Le PGMR conjoint dresse un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, détermine les orientations et les objectifs poursuivis par les MRC en la matière et identifie les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver. Le PGMR est donc un document servant à planifier les services, les installations, les diverses collectes, les programmes ainsi que les ressources humaines, matérielles et financières servant à gérer les matières résiduelles produites par tous les secteurs sur un territoire donné : résidentiel, industriel, commercial et institutionnel (ICI), et secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).

Les municipalités sont responsables de la gestion des matières résiduelles d'origine résidentielle, alors que le secteur ICI tout comme le secteur CRD est majoritairement desservi par les entreprises privées. Par contre, dans la collecte municipale, on retrouve une petite quantité de matières résiduelles provenant du secteur ICI. Sur l'ensemble du territoire des trois MRC qui couvrent une superficie de 19 700 Km², il s'est généré au total en 2013 plus de 214 900 tonnes de matières résiduelles. De ce total, près de 94 400 tonnes ont été éliminées dans les lieux d'enfouissement et près de 120 400 tonnes ont été mises en valeur, soit par la collecte sélective par dépôt volontaire ou par les systèmes de consigne.

C'est donc encore près de 94 400 tonnes de matières résiduelles qui étaient éliminées en 2013 et dont une grande partie peut être recyclée ou compostée. Des 214 900 tonnes de matières résiduelles produites dans les trois MRC, 42 % proviennent du secteur résidentiel, 38 % du secteur CRD et 20 % du secteur ICI. Le taux de récupération atteignait près de 44 % dans le secteur résidentiel (en incluant les pneus et véhicules hors usage), plus de 82 % dans le secteur CRD et près de 34 % dans le secteur ICI.

Deux lieux d'enfouissement technique sont en exploitation sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et aucun sur le territoire des deux autres MRC. Toutes les villes et municipalités sont desservies par ces deux lieux.

Pour ce qui est des infrastructures de valorisation, les trois MRC (ou leurs municipalités selon le cas) sont en très grande majorité membres du centre de tri des matières recyclables, Tricentris localisé à Lachute. En 2013, on retrouvait également 17 écocentres permanents sur le territoire de planification ainsi que quelques points de dépôt pour les résidus domestiques dangereux seulement.

L'actuel projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint prévoit 59 actions à réaliser de 2016 à 2020. Sa mise en œuvre permettra notamment d'améliorer la performance territoriale au niveau de la gestion des matières organiques grâce à l'implantation sur l'ensemble du territoire de la collecte et de l'accès à des installations de compostage.

Le PGMR prévoit également des mesures de réduction de l'enfouissement au niveau des secteurs ICI et CRD, qui acheminent actuellement une quantité importante de déchets à l'enfouissement, de même que des activités de sensibilisation permettant de fournir l'ensemble de l'information nécessaire à sa population.

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU PGMR CONJOINT

Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du PGMR dans les diverses MRC constituant le territoire de planification, un comité de suivi par MRC sera maintenu. Les MRC auront la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR sur leur territoire respectif et devront également mettre en place un système de suivi des résultats de gestion des matières résiduelles. Ce système permettra de collecter et de compiler toutes les données nécessaires au suivi des indicateurs prévus pour chaque mesure ainsi que celles nécessaires à l'élaboration d'un bilan de masse annuel. Chaque MRC doit produire annuellement un rapport faisant état des avancées du PGMR conjoint sur son territoire.

Par ailleurs, la mesure 5 du PGMR conjoint prévoit la transformation du comité d'élaboration du PGMR conjoint en comité de suivi de la mise en œuvre des activités communes aux trois MRC. Le mandat du comité de suivi du PGMR conjoint comprend l'amélioration et la centralisation des connaissances en gestion des matières résiduelles, notamment par l'organisation d'actions et de campagnes d'ISÉ sur l'ensemble du territoire des trois MRC.

URBANI SME

336-12-2015

COMBEQ – Renouveau d'adhésion 2016 – inspecteur en bâtiment et environnement

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion 2016 de l'inspecteur en bâtiment et environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec d'une somme de 247,20 taxes incluses.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 décembre 2015

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale.

337-12-2015

Demande de dérogation mineure DPDR150158 494, chemin Léonard Lot 70, rang A, Canton de Dudley

ATTENDU que Monsieur Jean Guy Harrison, présente une demande de dérogation mineure pour la régularisation de l'implantation du bâtiment principal, situé sur le lot 70 du rang A du canton de Dudley et l'ajout d'un portique de 1,83 mètre par 1,90 mètre;

ATTENDU que le bâtiment principal était pris en compte au rôle d'évaluation de l'année 1975 attestant ainsi que le chalet a été construit avant l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme de la municipalité de Lac-du-Cerf;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure concerne l'article 7.2.3 du règlement 198-2000 relatif au zonage tel que modifié par l'article 6 du règlement 297-2000 qui prévoit que les bâtiments principaux ne peuvent être implantés à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux;

ATTENDU que le chalet existant est situé à 13,8 mètres de la ligne des hautes eaux, ce qui représente un empiètement de 6,2 mètres;

ATTENDU que l'agrandissement projeté est situé à 13,2 mètres de la ligne des hautes eaux, ce qui représente un empiètement de 6,8 mètres;

ATTENDU que l'impossibilité de construire la structure projetée aurait pour effet de causer un préjudice sérieux pour le requérant;

ATTENDU que les mesures proviennent du plan de localisation préparé le 3 septembre 2015 par M. Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3073 de ses minutes, numéro de dossier DY A 70-1/DWG 1508-0236-1S;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande le 30 novembre 2015;

ATTENDU que la parole a été donnée à toutes les personnes désirant se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure DPDRL150158 telle que présentée puisque les raisons pour lesquelles la dérogation est demandée n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

ADOPTÉE

338-12-2015

Dépenses prévues et autorisées – Comité consultatif d'urbanisme (CCU) 30 novembre 2015

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité de rembourser les frais de déplacement ci-dessous :

Membres du CCU et employés municipaux

Jacques de Foy	34 \$
Bernard Émard	34 \$
Denis Simard	34 \$
Danielle Ouimet	34 \$
Johnatann Gordon	34 \$
<u>Jacinthe Valiquette</u>	<u>34 \$</u>
TOTAL	204 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 décembre 2015

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale.

339-12-2015

Fin de la période d'essai de l'inspecteur en bâtiment et environnement – 15 janvier 2016

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en bâtiment et environnement, monsieur Johnatann Gordon, est à l'emploi depuis cinq (5) mois et que la période d'essai se terminera le 15 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que selon la convention collective, article 3.01 c) les parties peuvent convenir de ce qui suit:

- Accorder le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement
- Prolonger la période d'essai
- Mettre fin à l'emploi;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder, à compter du 15 janvier 2016, le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement à monsieur Johnatann Gordon à titre de personne salariée régulière, et ce, conformément à la convention collective.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de l'inspecteur en bâtiment et environnement sollicitant la permission de travailler de la maison, 2 jours par semaine, durant la saison hivernale.

ADOPTÉE

c. c. M. Jacques Caron, représentant syndical Lac-du-Cerf

340-12-2015

ACCORD AU RENOUELEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AUX COURS D'EAU

ATTENDU que l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire vient à échéance le 31 décembre 2015;

ATTENDU que les modalités de l'entente doivent être maintenues dans son cadre actuel afin d'assurer l'exercice de la compétence en matière de gestion de l'écoulement des eaux;

ATTENDU que la forme de l'entente permet de réduire les procédures et de confier les interventions aux municipalités;

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 27 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, tel que déposé, le projet de renouvellement, pour les années 2016-2017-2018 de l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, incluant l'annexe relative au procédurier pour l'exécution des travaux et d'autoriser la mairesse et la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

LOISIRS

341-12-2015

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE DU PARC LINÉAIRE « LE P'TIT TRAIN DU NORD »

ATTENDU que le Parc linéaire « Le P'tit Train du Nord» est situé sur une emprise ferroviaire abandonnée appartenant au ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que l'infrastructure sous le parc linéaire présente des signes importants de dégradation;

ATTENDU qu'en plus de la décision du gouvernement du Québec d'abolir sa participation au programme d'entretien de la Route Verte, le ministère des Transports n'a pris aucun engagement quant au maintien de l'infrastructure sous la piste cyclable;

ATTENDU que l'on dénombre plus de 1 million de passagers annuellement sur le Parc linéaire « Le P'tit Train du Nord »;

ATTENDU qu'un nombre important d'entreprises touristiques de la région des Laurentides dépendent de la qualité de l'infrastructure du Parc linéaire et sont préoccupées par les décisions du gouvernement;

ATTENDU QUE le Parc linéaire « Le P'tit Train du Nord» traverse six (6) MRC de la région des Laurentides et vingt-cinq (25) municipalités de la région des Laurentides;

ATTENDU QUE le Parc linéaire « Le P'tit Train du Nord » est un outil de développement économique et social de la région des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf demande au ministère des Transports du Québec de prendre les responsabilités qui reviennent au propriétaire de l'emprise ferroviaire abandonnée et qu'un engagement financier soit pris en ce sens.

Il est de plus résolu que la présente résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, monsieur Robert Poëti, au président de la Corporation du Parc linéaire « Le P'tit Train du Nord », monsieur Clément Cardin, aux directeurs des MRC de la région des Laurentides et aux conseils municipaux des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

342-12-2015

Statistiques 2015 – Lavages des embarcations

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le rapport relativement aux statistiques pour le lavage des embarcations pour l'année 2015.

ADOPTÉE

343-12-2015

Statistiques – parc de la Biche

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le rapport relativement aux statistiques pour les entrées au parc de la Biche pour l'année 2015.

ADOPTÉE

344-12-2015

Statistiques – Camping parc Le Petit Égaré

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le rapport relativement aux statistiques pour le camping du parc Le Petit Égaré pour l'année 2015.

ADOPTÉE

CULTURE

345-12-2015

Muni-Spec Mont-Laurier – Fiesta musicale

CONSIDÉRANT que la Fiesta musicale a pour but de faire découvrir un nouvel instrument de musique chaque année aux enfants de 5 à 12 ans;

CONSIDÉRANT que sous forme d'atelier-concert animé par un instrumentiste professionnel, cette activité amène les enfants de toutes les écoles primaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu à la découverte de l'univers fascinant de la musique;

CONSIDÉRANT que Muni-Spec Mont-Laurier s'engage à continuer d'offrir aux enfants une Fiesta musicale de grande qualité et sollicite notre participation financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser Muni-Spec Mont-Laurier que la Municipalité de Lac-du-Cerf participera financièrement à la Fiesta musicale 2016 pour une somme de 250\$.

ADOPTÉE

Fonds jeunesse CDJL (Claire Dionne et John Lavery)

Notre bibliothèque municipale n'a malheureusement pas été choisie par le Comité de sélection du Fonds jeunesse CDJL comme récipiendaire de son programme 2015. Toutefois Fonds Jeunesse CDJL nous remercie sincèrement de notre intérêt et salue tous les efforts que nous avons déployés pour présenter un excellent projet dans le cadre de cette 2e édition.

AVIS DE MOTION

346-12-2015

Avis de motion – Règlement 321-2015 décrétant les taux de taxes, de tarification et de compensation pour l'exercice financier 2016

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Larry Boismenu voulant qu'à une séance ultérieure il soit adopté un règlement 321-2015 décrétant les taux de taxes, de tarification et de compensation pour l'exercice financier 2016.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

347-12-2015

Fermeture de la bibliothèque municipale pour la période des Fêtes

CONSIDÉRANT que madame Micheline Bélisle, bénévole à la bibliothèque municipale, s'adresse aux membres du conseil afin de savoir pourquoi la bibliothèque municipale ne sera pas fermée durant la période des Fêtes comme par les années passées, et ce, afin que les personnes qui y travaillent puissent bénéficier des mêmes congés que les employés municipaux;

CONSIDÉRANT que madame Micheline Bélisle mentionne que le comité de bibliothèque ne s'est pas réuni pour discuter et recommander de modifier l'horaire de la bibliothèque, que cette décision d'offrir le service durant le temps des Fêtes ne semble pas avoir été décidée par le conseil municipal et qu'en plus ledit horaire a été publié dans le journal « La voix du Cerf »;

CONSIDÉRANT que madame Micheline Bélisle demande aux membres du conseil de se prononcer à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la bibliothèque municipale soit fermée pour la période des Fêtes, du 24 décembre 2015 au 04 janvier 2016 inclusivement.

ADOPTÉE

348-12-2015

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE

Raymond Brazeau
maire suppléant

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Raymond Brazeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Raymond Brazeau
maire suppléant.